

L'aide européenne aux travailleurs wallons de Carrefour Belgique

- Session : 2019-2020
- Année : 2019
- N° : 42 (2019-2020) 1

2 élément(s) trouvé(s).

- **Question écrite du 22/11/2019**

- de LEGASSE Dimitri
- à MORREALE Christie, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Récemment, certains pays membres de l'Union européenne avaient bloqué une intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sollicitée par la Région wallonne pour soutenir 400 anciens travailleurs wallons de Carrefour Belgique dans la recherche d'un nouvel emploi. Madame la Ministre a déjà eu l'occasion de répondre que, suite à ce refus, le FOREm avait revu son argumentaire pour convaincre les États réticents.

Ce jeudi 14 novembre, le nouvel argumentaire du FOREm a été convaincant puisque cette aide a été approuvée par le Parlement européen en plénière à une très large majorité. Il reste désormais à espérer que la réunion en trilogue (Commission, Parlement, Conseil) qui aura lieu rapidement pourra confirmer cette bonne nouvelle.

A-t-elle plus d'informations sur la décision qui a été prise par la réunion en trilogue ?

- **Réponse du 04/12/2019**

- de MORREALE Christie

Le trilogue entre le Conseil de l'Union européenne (dit « le Conseil »), le Parlement européen et la Commission européenne s'est tenu le 7 novembre dernier.

Le résultat de ce trilogue est que le dossier d'intervention du FEM (Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs de Carrefour Belgique) a été présenté au Conseil, pour décision définitive, le 28 novembre dernier.

Dans le cadre de cette nouvelle présentation, la Commission européenne a exposé des informations et arguments complémentaires qui auront permis aux États-Membres de se positionner en meilleure connaissance de cause du dossier.

Pour mémoire, lors de la 1^{re} présentation du dossier, 10 États membres s'étaient abstenus et un s'était opposé (Suède). Alertée par la représentation permanente, j'ai d'emblée mobilisé les acteurs concernés pour que le dossier soit suffisamment nourri pour infléchir la décision du Conseil.

Des contacts ont dès lors été pris avec le FOREm, l'entreprise Carrefour, le secteur du commerce de détail et les services de la Commission européenne afin de fournir tous les éléments d'analyse nécessaires pour arguer de l'importance du dossier et de la nécessité tant de soutenir la reconversion des travailleurs du secteur du commerce de détail, touché

par la concurrence du commerce en ligne que d'anticiper cette évolution de notre économie en agissant sur la formation et la mobilisation des jeunes (en particulier les « NEET's ») sur le marché du travail.

Pour rappel, la demande d'intervention auprès du FEM, qui porte sur un montant de 1 632 028 euros, introduite par le FOREm, propose un accompagnement sur une durée de 2 ans avec, au coeur de l'offre de service, la cellule de reconversion. Celle-ci est complétée par des services élargis en termes de formations, de transmissions d'expériences, d'activités orientées vers les travailleurs âgés, d'aide à l'emploi indépendant, d'aide à la création de projets collectifs.

Grâce à l'intervention du FEM, 730 personnes bénéficieront de ce dispositif renforcé, dont 330 sont des « NEET's » (jeunes de moins de 25 ans sans emploi et ne suivant ni enseignement ni formation).

Pour ces « NEET's », le dispositif appliqué sera le même et sera complété par un accompagnement par des assistants sociaux et des modules spécifiques « NEET's ».